

CONCOURS DE NOUVELLES SRIAS OCCITANIE 2020

Règlement et modalités de participation du concours

Article 1 :

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale organise un concours de nouvelles appelé Concours de nouvelles SRIAS Occitanie 2020, ouvert aux candidats agents actifs (travaillant sur le territoire de la région Occitanie) ou retraités (habitant en Occitanie), ainsi qu'à leurs enfants. Deux catégories ouvertes : une adolescents (de 14 ans à 17 ans) et une adulte (18 ans et plus).

Le thème imposé en 2020 est : « Voyage, Voyages » (sans condition de temporalité ou d'univers)

Article 2 :

Peuvent concourir toutes les nouvelles inédites et libres de droits, écrites en français, répondant aux critères précisés dans les "Modalités de participation" données ci-dessous.

Un concurrent ne peut présenter qu'un seul texte. Il ne doit pas déjà avoir fait l'objet d'une édition (associative, professionnelle ou à compte d'auteur).

Article 3 :

Le comité de lecture, en charge de la présélection, et le jury seront constitués de membres de la SRIAS Occitanie.

Les membres de ce jury et leur famille, les membres de la SRIAS, ne sont pas autorisés à concourir.

Article 4 :

Le concours est ouvert du **2 mars 2020** et sera clôturé le **03 juillet 2020 à minuit**, l'horodatage du mail faisant foi.

Article 5 :

Les candidats peuvent consulter, pour toutes informations complémentaires le site de la SRIAS Occitanie (srias-occitanie.fr). Les délibérations du jury auront lieu durant l'automne 2020. Les lauréats seront informés par courriel fin octobre 2020.

Article 6 :

Le prix SRIAS récompense une à trois nouvelles : 1^{er} prix l'édition en 100 exemplaires de la nouvelle et 150 € (cent cinquante euros) en chèques lire, 2^e prix 100 € (cent euros) en chèque lire, 3^e prix 50 € (cinquante euros) en chèque lire.

Les prix seront envoyés par courrier postal.

Les textes primés seront publiés sur le site de la SRIAS

Article 7 :

Du lundi 7 septembre au vendredi 10 octobre 2020, une sélection d'un maximum de 20 nouvelles pour chaque catégorie (adolescents et adulte) sera proposée à la lecture des agents sur le site de la SRIAS Occitanie. Les agents seront invités à voter pour leur préféré.

Les nouvelles qui auront obtenu le plus de votes, dans la limite de 10 maximum par catégorie, seront finalistes. Les membres du jury auront la lourde tâche de les départager.

La sélection des finalistes et le choix des lauréats s'effectuant sous anonymat et dans la plus grande impartialité, le jury ne justifiera aucune de ses décisions. L'anonymat est garanti par la stricte séparation entre le service recevant les nouvelles avec les identités et les exemplaires remis aux membres du jury.

Article 8 :

Dans l'éventualité où les nouvelles primées feraient l'objet d'une publication avec l'autorisation de leurs auteurs (journal local, flyer, brochure du de la cérémonie, reproduction on totale ou partielle...) il ne serait pas versé d'autres droits à leurs auteurs.

Ceux-ci conservent par ailleurs toute propriété de leur œuvre et restent libres de l'utiliser à tout moment comme bon leur semble.

Les auteurs participants accordent à la SRIAS Occitanie un droit d'utilisation et d'exploitation de leurs œuvres dans le cadre de ses activités (promotion du concours, des finalistes, ou tout autre moyen de communication sans limitation dans le temps).

Article 9 :

La SRIAS Occitanie se réserve le droit d'annuler le concours de nouvelles à tout moment sans explication et de ne pas décerner de prix si les textes reçus étaient de qualité insuffisante. Les documents ne seront pas renvoyés à l'issue du concours.

Modalités de participation :

1 Présentation des textes :

Les textes devront être écrits en français, dactylographiés en noir, imprimés en recto seul sur feuillets A4 (21 x 29,7cm), avant transformation en PDF.

Pour assurer une bonne lecture, il est conseillé de formater le texte comme suit : interligne 1½ ; police Times New Roman corps 12 ; marges de 3,5 ; pages numérotées.

Le texte devra comprendre 20 000 caractères (espaces et signes compris).

Le texte de la nouvelle ne devra comporter aucune signature ou marque distinctive.

La nouvelle doit avoir un titre (ce titre sera différent du thème de l'année, il est un élément du codage qui garantit l'anonymat).

Les nouvelles ne respectant pas les clauses du règlement ou les modalités de présentation seront éliminées d'emblée.

2 Envoi des textes :

Les concurrents enverront leur texte par courriel. La date et heure de

l'envoi faisant foi envoi par courriel avant le 03 juillet 2020 à minuit,

Horodatage du courriel faisant foi, à l'adresse : srias.occitanie@gmail.com

L'envoi comprendra :

En objet : Indiquer : concours de nouvelles et le titre de la nouvelle.

En pièce jointe : Joindre le fichier du texte de la nouvelle en format Word et PDF et la fiche de participation (modèle ci-dessous) remplie et signée. (Si nécessaire l'Autorisation parentale pour les mineurs)

Dans le corps du courriel : Indiquer le nom, le prénom (l'utilisation de pseudonymes ou noms de plume n'est pas autorisée), le ministère d'origine et le numéro de téléphone portable de l'auteur. Préciser s'il est mineur.